



**Impératif français**  
C.P. 449, succ. Aylmer  
Gatineau (Québec) J9H 5E7

# Ensemble

« La Francophonie:  
un  
espace  
de  
solidarité  
pour un  
développement durable »



20 MARS  
JOURNÉE INTERNATIONALE  
de la FRANCOPHONIE

La *Journée internationale de la Francophonie* sera célébrée, comme chaque année, le 20 mars prochain.

L'an dernier j'ai pu apprécier votre mobilisation et votre engagement. Vous avez été des milliers à fêter, dans plus d'une centaine de pays, votre appartenance à notre communauté, ainsi que la langue française et les richesses culturelles qu'elle exprime, nos valeurs et le besoin de les partager.

J'ai voulu inscrire le 20 mars 2004 dans la perspective du thème du Xe Sommet de la Francophonie qui se tiendra en novembre prochain à Ouagadougou, au Burkina Faso : « La Francophonie: un espace de solidarité pour un développement durable ».

Nous devons ensemble, cette année, en plaçant la solidarité au centre de notre action, montrer au monde que la voie que nous avons choisie, celle « d'un humanisme de la différence » doit permettre de mieux répondre aux injustices et aux inégalités, au besoin de paix et de développement.

Cette solidarité apparaît pour nous tous comme le complément nécessaire et indissociable de notre combat pour la diversité culturelle et linguistique. Elle est un pilier essentiel du dialogue des cultures et des civilisations que nous nous sommes résolument engagés à bâtir lors du Sommet de Beyrouth.

L'Organisation internationale de la Francophonie a besoin de toutes les forces vives de notre communauté, sur le terrain, dans les écoles et les universités, dans les entreprises, chez les créateurs, dans le monde associatif, dans les médias.

Je compte, cette année encore, sur votre engagement, votre conviction et votre imagination pour célébrer, sur les cinq continents, cette nouvelle Journée internationale de la Francophonie dédiée à la solidarité.

Bonne année 2004 et bonne fête de la Francophonie !

Le secrétaire général de l'OIF  
Abdou Diouf

## L'AMBASSADE DE NORVÈGE ET SON EXPOSITION

### Québec/Norvège - Des correctifs ont été apportés.

Monsieur Perreault,

La présente fait suite à votre courriel du 29 janvier dernier, adressé au maire monsieur Ducharme, concernant l'exposition "L'histoire du ski" à l'Agora Gilles-Rochelleau de la Maison du Citoyen et parrainée par l'Ambassade de Norvège au Canada.

Votre correspondance a été portée à son attention et les correctifs ont été apportés à ladite exposition.

*Dyane Grégoire*, secrétaire à la correspondance  
Cabinet du Maire Yves Ducharme, Gatineau

### L'AMBASSADE DE NORVÈGE ET SON EXPOSITION

*Impératif français* tient à remercier les nombreux citoyens qui comme lui ont communiqué avec la Ville de Gatineau et l'Office québécois de la langue française pour réclamer que l'exposition « L'histoire du ski - En suivant les traces norvégiennes » affiche en français.

Il est malheureux qu'il ait fallu des plaintes avant que la Ville et l'Ambassade de Norvège agissent. *Impératif français* espère que l'Ambassade de Norvège ayant appris que le Canada est aussi un pays francophone aura la décence d'offrir à tous les Canadiens un site Internet ( <http://www.emb-norway.ca/> ) avec une version française aussi complète que la version anglaise étant donné qu'actuellement leur site est presque entièrement en anglais sauf pour un minuscule icône «français» qui conduit à quelques phrases insignifiantes. Tous les renseignements importants sur la Norvège, les passeports, les visas, le tourisme, le commerce, les consulats, le personnel de l'ambassade ne sont fournis qu'en anglais.



## BELL EXPRESSVU



### Quatre mois plus tard et toujours privés de leurs stations.

Québec/Canada - En réponse au communiqué d'*Impératif français* publié à la fin du présent texte, vous écriviez que les abonnés à votre service de retransmission par satellite auraient bientôt accès aux stations régionales francophones de Radio-Canada des régions de Gatineau et Ottawa (CBOFT) et d'Edmonton (CBXFT).

Près de quatre mois se sont écoulés depuis l'envoi de votre réponse et malgré vos engagements, vos abonnés des régions en cause sont toujours privés de leurs stations de télévision.

Faute de pouvoir nous indiquer l'emplacement précis dans votre grille horaire des stations en cause, pourriez-vous pour le moins nous dire la date précise à laquelle les téléspectateurs pourront capter leurs stations de télévision.

Jean-Paul Perreault, président

### RÉPONSE DE BELL EXPRESSVU

#### NDLR - Plus de quatre mois se sont écoulés depuis la réception du message suivant :

Ayant pris connaissance du communiqué ci-dessous d'*Impératif français*, je tiens à apporter quelques informations supplémentaires qui vous permettront de mieux comprendre le contexte dans lequel nous oeuvrons.

Bell ExpressVu est présentement en discussion avec Radio-Canada pour ajouter les nouvelles locales de CBOFT sur son service - ce n'est donc qu'une question de temps. Ces négociations sont en cours depuis un certain temps et je peux vous assurer que Bell ExpressVu est tout à fait prête et disposée à ajouter ce service. (...)

Nathalie Moreau, [namoreau@expressvu.com](mailto:namoreau@expressvu.com)  
Relations avec les médias / Media Relations

#### C'est insuffisant...

Le président d'*Impératif français*, Jean-Paul Perreault, a déclaré:

«Oui, Bell ExpressVu a fait un pas en avant en annonçant, il y a quelques jours, l'ajout d'ici le 15 octobre de huit nouvelles stations locales de langue française, mais c'est nettement insuffisant puisque des régions entières demeurent encore mal desservies en français. C'est le cas, par exemple, de l'Outaouais où la population est toujours privée d'un service de qualité puisqu'elle n'a toujours pas accès à la diffusion par satellite des bulletins de nouvelles et des émissions régionales de la Société Radio-Canada (SRC/CBOFT)!»

« Nous déplorons ces pratiques discriminatoires à l'endroit de certaines régions et à l'endroit des francophones qui se trouvent ainsi défavorisés. » Par exemple, les anglophones de la région outaouaise ont accès à la station régionale de langue anglaise (CBC/CBOT), alors que les francophones sont privés de la leur (SRC/CBOFT)!

*Impératif français* réclame depuis l'implantation des systèmes de radiodiffusion par satellites que l'Outaouais reçoive enfin la diffusion des nouvelles locales. « Certaines régions, notamment Québec et Sherbrooke, ont réussi à obtenir ce service principalement par Bell ExpressVu suite à de fortes pressions du public et des organismes régionaux », a tenu à souligner M. Perreault.

« Nous allons néanmoins continuer à réclamer des services équivalents en français pour toutes les régions du Québec et hors Québec. Je comprends mal pourquoi il est plus facile d'avoir accès aux stations étrangères, plus particulièrement celles en provenance des États-Unis, qu'à certaines de nos stations de langue française. »

« J'invite la population à faire savoir aux entreprises de retransmission que sont Bell ExpressVu et Star Choice, l'importance vitale pour toutes les régions, sans exception, de recevoir leurs nouvelles régionales en français », a ajouté le président d'*Impératif français*, Jean-Paul Perreault.

# DE LA LANGUE DES RÉPONDEURS

## Québec - Interpeller ceux qui ne se conforment pas !

À la lumière de la réponse suivante du chef du Service des communications de l'Office québécois de la langue française (OQLF), M. Gérald Paquette, il est évident que plusieurs ministères et organismes publics du Québec ne respectent pas l'esprit de la « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration » lorsqu'ils accueillent par un message enregistré aussi en anglais les citoyens qui leur téléphonent.

Vous aurez compris que l'OQLF ne favorise l'utilisation que du français dans les messages enregistrés au téléphone et par conséquent déconseille l'usage de l'anglais: « On est en droit d'attendre des ministères et organismes qu'ils retiennent l'interprétation la plus favorable à l'emploi du français comme langue commune des communications publiques. »

Et l'OQLF va jusqu'à recommander aux citoyens et organismes intéressés d'interpeller les ministères et organismes du Québec fautifs : « Nous sommes bien heureux que des personnes et des organismes comme le vôtre nous appuient dans cette quête et interpellent ceux qui ne semblent pas se conformer de manière exemplaire à ce cadre général d'application de la politique linguistique québécoise. » À vous de jouer!

Jean-Paul Perreault  
Président

### Interpeller ceux qui ne se conforment pas

L'équipe responsable des dossiers de francisation de l'Administration fait périodiquement des rappels aux différents ministères et organismes (M-O) du Québec concernant le respect de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

Cette politique constitue un cadre général qui vise à faire en sorte que l'Administration exerce le rôle exemplaire et moteur qui lui incombe pour assurer la qualité du français et le statut du français comme langue officielle et langue d'usage commune.

Le point 11 de la politique préconise l'emploi du français avec le public, notamment dans les messages enregistrés au téléphone. On y dit également que ces messages peuvent être aussi dans une autre langue s'ils sont accessibles distinctement. Tout comme vous, nous constatons que cette dernière phrase est interprétée de manière variable par les M-O. En effet, certains accordent une place importante aux messages en anglais, d'autres lui accordent une place moins importante, et finalement quelques autres n'utilisent que le français.

Comme pour tout autre point de la politique et tout texte de la Charte, on est en droit d'attendre des ministères et organismes qu'ils retiennent l'interprétation la plus favorable à l'emploi du français comme langue commune des communications publiques.

C'est là le message que nous communiquons aux ministères et organismes du gouvernement québécois, et nous sommes bien heureux que des personnes et des organismes comme le vôtre nous appuient dans cette quête et interpellent ceux qui ne semblent pas se conformer de manière exemplaire à ce cadre général d'application de la politique linguistique québécoise.

Au nom de mes collègues de l'Office, je vous remercie de votre collaboration habituelle.

Gérald Paquette, Chef du Service des communications  
Office québécois de la langue française  
Gerald.Paquette@oqlf.gouv.qc.ca

# LIVING IN



Québec - Je suis un résidant de Gatineau. J'ai reçu à la maison deux calendriers municipaux 2004, deux résumés du Plan stratégique et deux documents sur le déneigement. Dans chacun de ces cas, un exemplaire est en français, comme il se doit, mais l'autre en anglais.

La Ville de Gatineau a pour responsabilité de faire du français la langue commune, la langue d'usage public et la langue de travail sur tout son territoire et non d'angliciser et d'ontarioriser son fonctionnement et de ghettoïser ses citoyens, comme elle le fait trop souvent. Habitant le secteur Aylmer, j'étais favorable à la fusion justement pour que cette ancienne municipalité réintègre le

Québec. Hélas, on semble avoir décidé de faire de Gatineau un gros Aylmer!

Les titres des documents anglais ne font aucun doute sur les intentions anglicisantes et assimilatrices de l'administration et du conseil de la Ville de Gatineau : «Living in Gatineau, everything you need to know about... sharing a common vision, shaping a better community».

N'est-ce pas là une invitation évidente des administrateurs et élus municipaux à l'anglicisation de notre ville et de la région?

Paul Morissette  
Gatineau

# LE BRACONNAGE FISCAL

## Le ministre du Revenu répond

Monsieur Benoît Pelletier,  
Ministre responsable de l'Outaouais  
ministre.saic@mce.gouv.qc.ca

Québec, le 15 janvier 2004 - Nous venons de recevoir la lettre suivante du ministre du Revenu du Québec, M. Lawrence Bergman, en réponse à la lettre que nous vous adressions le 18 novembre 2003 afin de connaître les moyens que votre gouvernement entendait adopter pour contrer l'évasion fiscale en région frontalière et ses effets sur les sentiments d'appartenance et identitaires.

Les propos de M. Bergman dénotent bien clairement l'intention d'agir du gouvernement du Québec dans ce dossier. Sa lettre expose les moyens qu'il entend prendre à l'endroit des «contribuables» qui ne paient pas leurs impôts au Québec « alors que des indicateurs de revenus sont présents dans vos dossiers. » Sur ce point nous prenons note de l'intention d'agir de votre gouvernement à l'instar de tous les autres gouvernements précédents.

Malheureusement, la lettre de M. Bergman n'expose pas les mesures précises qu'entend utiliser votre gouvernement à l'endroit des nombreux citoyens résidant du Québec qu'aucun indicateur de revenu dans vos dossiers ne permet de détecter et qui paient leurs impôts en Ontario. Ils sont nombreux à priver ainsi le Trésor public québécois de plusieurs millions de dollars obligeant les autres à payer leur part. Il s'agit de résidents québécois se déclarant résidents de l'Ontario depuis des années ou qui se sont installés au Québec plus ou moins récemment tout en conservant une pseudo-identité ontarienne afin d'y payer moins d'impôts. Pour eux, le ministère du Revenu ne possède pas d'indicateurs de revenu!

Nous souhaitons connaître les mesures précises que vous entendez prendre à l'endroit de ces citoyens dont le nombre déjà trop grand ne cesse d'augmenter, à un point tel que l'Outaouais devient de plus en plus ontarienne, et ses sentiments d'appartenance et identitaires s'en trouvent menacés.

Il serait aussi intéressant de connaître les mesures qu'entend adopter le ministre de la Sécurité publique à l'endroit de ces mêmes résidents québécois qui détiennent un permis de conduire et un certificat d'immatriculation ontariens.

Jean-Paul Perreault, président.

## Lettre de M. Lawrence Bergman: « les faux non-résidents du Québec »

M. Jean-Paul Perreault, président  
Impératif français

Le 18 décembre 2003 - La présente fait suite à la lettre que vous avez adressée le 18 novembre dernier au ministre responsable de la région de l'Outaouais, monsieur Benoît Pelletier, et dont vous m'avez également transmis copie. Dans votre correspondance, vous demandez que l'on vous fasse part des mesures que le gouvernement entend prendre pour contrer certains stratagèmes d'évasion fiscale utilisés par plusieurs personnes qui résident au Québec, mais qui, dans le but de payer moins d'impôt, s'affichent comme résidentes d'une autre province.

L'une des missions importantes du ministère du Revenu (MRQ) étant d'assurer la perception des impôts et des taxes afin que chacun paie sa juste part du financement des services publics, il me revient en grande partie de répondre à votre requête.

Tout d'abord, je vous informe que des informations disponibles au MRQ permettent de détecter, à chaque année, plusieurs contribuables qui n'ont pas produit leur déclaration de revenus au Québec, alors que des indicateurs de revenus sont présents dans nos fichiers. À la suite d'une demande adressée à ces contribuables de produire leur déclaration de revenus, certains s'affichent comme étant non-résidents du Québec ; des documents probants leurs sont alors demandés pour s'assurer de leur statut de résidence.

La révision de ces exigences de « preuves de résidence » est actuellement en cours, et ce, pour optimiser la détection de stratagèmes d'évasion fiscale, dont l'utilisation d'une adresse et d'un certificat d'immatriculation provenant d'une autre province.

De plus, un projet de lutte contre l'évasion fiscale s'adressant spécifiquement à cette problématique de « faux non-résidents du Québec » a été mis en oeuvre en cours de la dernière année. Différentes approches font actuellement l'objet d'évaluation pour repérer ces situations et intervenir efficacement dans chaque cas.

Comme vous pouvez le constater, le MRQ et le gouvernement sont soucieux de s'assurer que tous les résidents du Québec remplissent leurs obligations fiscales. La problématique des « faux non-résidents du Québec » fait ainsi l'objet de travaux spécifiques rigoureux visant à permettre au MRQ d'accroître l'efficacité de détection et d'intervention dans ce type de dossier.

Lawrence S. Bergman, ministre du Revenu du Québec



## L'UQAM ENRACINE SON CARACTÈRE FRANCOPHONE



Université du Québec en Outaouais

### Non à l'anglicisation de nos universités !

Québec - Les extraits suivants d'un article de Marie-Andrée Chouinard publié dans *Le Devoir* du 30 décembre 2003 devraient, nous le souhaitons, faire réfléchir toutes les institutions d'enseignement postsecondaires francophones qui nourrissent des ambitions anglicisantes, notamment l'Université du Québec en Outaouais (UQO) qui offre déjà des programmes d'études en anglais.

*Impératif français* a déjà dénoncé les visées anglicisantes de l'UQO dans un communiqué repris par plusieurs médias et dans un texte intitulé « UQO pour UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS ou EN ONTARIO? » publié dans son site à l'adresse <http://www.imperatif-francais.org/articles3/uqo.html>

Extraits d'un article de Marie-Andrée Chouinard, *Le Devoir* du 30 décembre 2003 :

#### L'UQAM enracine son caractère francophone

Après mûre réflexion, l'UQAM a choisi de réaffirmer son identité francophone : l'université n'assouplira donc pas ses critères d'admission en français pour étudiants non francophones, n'obligera pas non plus ses candidats du premier cycle à suivre 10 % de leurs cours dans une langue autre que celle de Molière et n'offrira pas de formation sur mesure en anglais.

Au début de novembre, le recteur de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Roch Denis, a en effet proposé une politique linguistique à sa Commission des études (...) Le projet de politique inscrit clairement son intention de tout mettre en oeuvre pour « favoriser le recrutement et l'accueil d'étudiants d'autres communautés linguistiques », qu'ils soient étrangers ou non. Sans diminuer ses exigences d'admission en français pour ces candidats particuliers, l'UQAM propose « des programmes spéciaux d'apprentissage intensif de la langue française », une responsabilité qui incombera aussi à l'École des langues.

« La diminution des exigences d'admission, ça n'a pas tenu la route », explique le recteur, faisant allusion aux recommandations du rapport Bélanger. « On s'affirme comme une université francophone et on le confirme, mais on met en place des mesures de soutien pour ces groupes-là. Plutôt que de rogner sur les exigences, on va mettre en place de nouvelles exigences. » (...)

Choqué de voir certains de ses collègues (lire ici d'autres recteurs !) offrir la formation sur mesure en anglais tout en s'affichant établissement francophone, le recteur Denis interpelle aussi les ministres de l'Éducation et de la Culture du Québec « sur l'interprétation à donner à la politique linguistique québécoise » concernant la formation sur mesure, que l'UQAM compte offrir exclusivement en français (...)

La politique linguistique prévoit aussi de faire passer un test de français à certains membres du personnel de l'UQAM de même que la mise en place d'un service de monitorat pour soutenir les étudiants éprouvant des difficultés en français...

## SÉRIE FRANÇAISE : MISSION IMPOSSIBLE

France - Ah, qu'est-ce qu'on est bien chez soi, le dimanche, au chaud, alors qu'au dehors souffle la tempête et ruisselle la pluie... Allumons la télévision! Voyons ce que nous propose la première chaîne : il est 13h25, j'ouvre mon programme... "*Walker Texas Ranger*, série américaine", m'annonce-t-on. Bon, je vais attendre 14h20, que commence le second programme : "*Alerte Cobra*, série allemande". Fort bien ; que me propose-t-on ensuite? "*Monk*, série américaine"... Attendons voir... 15h55 : "*New York*, série américaine."

Tout de même, jetons un oeil sur la deuxième chaîne... 15h25 : "*Everwood*, série américaine". Ah... 16h15 : "*Boston Public*, série américaine." Tiens, déjà 17h00? C'est l'heure de "*JAG*, série américaine", si je ne m'abuse?... Voyons la Trois, à tout hasard. 13h15 : "*Le Refuge*, série française." Non, j'ai dû mal lire : "*Le Refuge*, série FRANÇAISE." Ils se sont sûrement trompés... Consultons la page réservée à la Six : oh, 13h15, "*La fureur des anges*, téléfilm américaine." Décidément, "ils" sont très forts!

D'ailleurs, ça me rappelle hier! Ce temps de chien ne m'encourageait pas à mettre le nez dehors, alors je suis resté devant ma télé... Qu'est-ce que j'ai regardé, au fait?... Ah oui, j'ai allumé le poste sur la Six à 13h55, juste pour le début de... "*Le flic de Shanghai*, série américaine." Ensuite, j'ai eu droit à "*Sept jours pour agir*, série américaine" (deux épisodes, on est gâtés!), puis à l' "*Agence tous risques*, série américaine". ;À 17h15, j'ai laissé "*La loi du Puma*, série américaine"... Après manger, j'ai regardé "*La Trilogie du samedi*" : deux épisodes de "*Dead Zone*, série américaine", et deux épisodes de "*Buffy contre les vampires*, série américaine" (quelle trilogie!). N'ayant rien fait de ma journée, je n'étais pas exténué ; alors à 0h10, j'ai embrayé sur deux épisodes de "*Sex & the City*, série américaine"... Et puis je suis allé me coucher. Ah, vivement ce soir, la Une passe "*Mission Impossible*, film américaine" (et si je suis en forme, à 22h55, je regarderai "*Prémonitions*, film américaine")!!!...

François Oxéant, francois-oxeant@wanadoo.fr

## IMPOSSIBLE

Ensemble, printemps 2004

5

# QUÉBEC DISCRIMINE CONTRE LES QUÉBÉCOIS !

Québec - À travers tout le fla-fla lyrique du gouvernement du Québec à propos de l'équité en emploi, du français langue normale de travail, du français langue commune et d'usage public et de la protection de la langue française, on cherche la substance mais on ne la trouve pas.

Le gouvernement du Québec semble au contraire promouvoir la langue anglaise et encourager la discrimination linguistique. Nous en avons pour preuve certains appels de candidature du Secrétariat du Conseil du Trésor qui exige que :

« Pour occuper un emploi dans la fonction publique, il faut (...) avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions. » Par contre « la connaissance de la langue anglaise est, tenez-vous bien, essentielle et fera l'objet d'une évaluation qui sera éliminatoire ». (cf. offre d'emploi 214G-7007021)

Si, comme le stipule l'article 4 de la Charte de la langue française, « les travailleurs ont le droit d'exercer leurs activités en français » pourquoi exiger la connaissance de l'anglais ! Si comme l'affirme le programme d'accès à l'égalité en emploi, « les Québécois de toute origine ont

leur place dans l'administration publique », pourquoi discriminer et exclure les Québécois qui ne parlent pas anglais ! Le français langue de travail et langue d'usage public en prend ici pour son rhume !

En 1998, nous avons dénoncé ces pratiques d'exclusion du gouvernement du Québec. Cinq ans plus tard, elles existent toujours ! Il est facile de conclure dans ce cas-ci que le critère ultime ou, si vous préférez, le critère « essentiel », le critère « éliminatoire » de sélection pour travailler au Québec, est « la connaissance de la langue anglaise » !

Quel message notre gouvernement envoie-t-il donc ainsi aux Québécois en général et, en particulier, aux 42 000 immigrants qui entrent au Québec chaque année quand il offre des emplois où seule la langue anglaise est considérée tellement essentielle que sa connaissance servira de critère de discrimination et d'exclusion ?

Imaginez un seul instant le tollé si, au Canada anglais, les gouvernements anglophones posaient comme exigence « essentielle » et « éliminatoire » pour obtenir un emploi « la connaissance de la langue française ». On crierait à la discrimination, à l'exclusion, jusqu'aux Nations Unies !



[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)



# TÉLÉVISION PAR SATELLITE



## Les interventions de francophones portent fruit.

Québec/Canada - En réponse aux interventions d'organismes auprès du CRTC dénonçant le sort peu enviable que Bell Express Vu et Star Choice offrent aux francophones, Star Choice a annoncé vendredi dernier l'ajout de 18 services de télévision à son offre dont sept stations régionales de langue française : Vancouver : SRC (CBUFT), Winnipeg : SRC (CBWFT), Ottawa : SRC (CBOFT), Hull : TQS (CFGS), Chicoutimi : TQS (CFRS), Carleton : TVA (CHAU), Rimouski : TVA (CIMT).

*Impératif français* écrivait dans son mémoire présenté au CRTC : « Les médias électroniques et de masse constituent des outils puissants de conservation de la langue... ou d'assimilation, en particulier en milieu minoritaire. Par milieu minoritaire de langue française, *Impératif français* ne compte pas seulement les régions du Canada hors Québec, mais le Québec dans son ensemble. Le français est une langue minoritaire au Canada et sur le continent. C'est pourquoi les médias sont d'une importance primordiale non seulement pour les francophones de Leduc (Alberta), de Sudbury (Ontario) ou de Moncton (Nouveau-Brunswick), mais aussi pour ceux qui résident dans l'Outaouais, en Gaspésie, dans l'Estrie et partout ailleurs au Québec. »

Et d'ajouter : « Ce qui saute aux yeux (lorsqu'on observe l'ensemble des signaux diffusés par satellite), c'est que le nombre de stations étasuniennes, donc en provenance d'un pays étranger, dépasse toujours le nombre de stations canadiennes de langue française. C'est d'autant plus navrant qu'il y a déjà un contenu étasunien très élevé dans la programmation de presque toutes les stations canadiennes de télé de langue anglaise ». Dans son mémoire, *Impératif français* reprochait au CRTC de ne pas encourager la diffusion de chaînes de télé canadiennes... ».

Ce pas dans la bonne direction de Star Choice ne doit cependant pas nous faire oublier que certaines stations régionales de langue française ne sont toujours pas diffusées par Star Choice (par exemple : Régina: CBKFT, Edmonton: CBXFT, TQS-Estrie, TVA-Abitibi CFEM-TV). Le rattrapage n'est pas terminé. *Impératif français* convie la population à continuer de les exiger : « il ne faut pas relâcher la surveillance dans les domaines de la câblodistribution et de la télévision par satellite compte tenu de leur importance pour la production et la diffusion de la culture d'expression française. »

Il reste maintenant à voir ce que Bell Express Vu aura à annoncer à son tour pour bonifier son offre de services en français. Bien peu comme en témoigne l'article sur BELL EXPRESSVU publié dans ce bulletin !

## CANADIAN BROADCASTING CORPORATION

[cbcinput@toronto.cbc.ca](mailto:cbcinput@toronto.cbc.ca)

Canada - J'en ai plus qu'assez de l'extraordinaire tolérance envers le RACISME anti-francophone qui règne au Canada anglais. Il y a des années que votre animateur Don Cherry tient des propos racistes et ni vous, ni la Fondation des relations raciales, ni les organismes de défense des droits de l'homme, ni Media Watch ne vous êtes donné la peine de les dénoncer. Ce qui en dit fort long sur l'attitude qui règne au Canada anglais à l'endroit des francophones. Louis Labrecque ([kundry@ca.inter.net](mailto:kundry@ca.inter.net))

## RÉCIDIVE DU JOURNAL LE MONDE

France - *Le Monde* reprend la diffusion hebdomadaire d'un supplément, en américain, condensé du journal *New York Time*, sans contrepartie. Nous pensions avoir convaincu le journal *Le Monde* de cesser de faire allégeance à l'hégémonie culturelle états-unienne. La déception est grande mais nous devons à nouveau nous mobiliser pour protester auprès de la direction du journal. Je vous invite à le faire individuellement.

À défaut de pouvoir vous communiquer l'adresse électronique directe d'un responsable, nous proposons de cliquer sur l'adresse ci-dessous, ou de reporter l'adresse par un copier/coller dans la barre de votre navigateur, et de composer votre message en choisissant, sur la page, un destinataire responsable. : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3386,36-139031,0.html>

Vous pouvez également envoyer une lettre à l'adresse : Le Monde, 21 bis, rue Claude Bernard, 75242 PARIS cedex 05 FRANCE

Marceau Déchamps ([dlf78@club-internet.fr](mailto:dlf78@club-internet.fr))  
Vice-président, *Défense de la langue française*



**Recrutons un  
nouveau membre !**

Ensemble, printemps 2004

7

LA POÉSIE  
DE  
SERGE DION  
À L'ÉTUDE  
EN ESPAGNE



Québec/Espagne - Le poète et communicateur bien connu dans l'Outaouais, Serge Dion, s'envolera pour l'Espagne la première semaine de mars pour une tournée d'universités d'une quinzaine de jours.

Monsieur Dion a appris l'automne dernier que sa poésie, plus précisément les textes contenus dans un recueil intitulé « Les traces de l'Âme », paru aux éditions de Lorraine en 1993 alors qu'il travaillait comme chroniqueur matinal à la radio de Radio-Canada à Ottawa, font partie du curriculum d'enseignement en français au Département de Philologie et des Lettres de l'Université d'Estrémadure, à Caceres, à 300 kilomètres de Madrid.

L'auteur a donc été invité à donner des conférences devant les étudiants et professeurs de l'Université d'Estrémadure, à Caceres, ainsi qu'à l'Université autonome de Madrid.

C'est la première fois qu'un auteur de l'Outaouais est mis à l'étude dans un pays non-francophone. Monsieur Dion se dit «très surpris et enchanté » de cet événement qui pourrait ultérieurement servir de tremplin à une communication littéraire Espagne-Outaouais.

Serge Dion s'est surtout fait connaître en Outaouais par sa poésie et par ses billets radiophoniques matinaux à la radio de Radio-Canada à Ottawa au début des années 90.

On se rappellera qu'*Impératif français* a déjà accueilli en 1993 M. Serge Dion comme conférencier à ses déjeuners-causeries et lui a décerné une mention d'honneur en 1994 pour sa contribution à la promotion de la langue et de la culture françaises. On peut joindre M. Dion à l'adresse [serge.dion3@sympatico.ca](mailto:serge.dion3@sympatico.ca)

LA BELL AFFAIRE !

Québec - Publicité unilingue anglaise au Québec.

Vous avez reçu les pages blanches de l'annuaire téléphonique de Bell pour les régions de Gatineau et d'Ottawa. Feuillotez-les attentivement. La Bell affaire ! Presque à chaque page, vous y trouverez dans les coins gauches et droits des messages publicitaires unilingues anglais de compagnies qui sollicitent votre clientèle. Voici des exemples de compagnies anglicisantes et défrancisantes :

- D. & A. MacLeod Company Ltd (tél. : 236-9111; site: [www.macleod.ca](http://www.macleod.ca); courriel: [admin@macleod.ca](mailto:admin@macleod.ca))
- Import Car Centre (tél. : 722-3030; [www.importcarcentre.com](http://www.importcarcentre.com); courriel: [eddie@importcarcentre.com](mailto:eddie@importcarcentre.com) )
- Ambrose Construction & Renovation (747-2144; site : [www.ambroseconstruction.com](http://www.ambroseconstruction.com); [sales@ambroseconstruction.com](mailto:sales@ambroseconstruction.com))
- Welch & Company LLP (Ottawa : 236-9191 et Gatineau : 771-7381)

Nous vous recommandons fortement de communiquer avec ces compagnies pour leur faire savoir ce que vous pensez de leurs pratiques commerciales d'exclusion et discriminatoires.

Et de ne pas oublier Bell qui vous invite à lui faire part de vos commentaires et préoccupations sur ses pratiques publicitaires encourageant l'exclusion et l'anglicisation des francophones:

- par téléphone au numéro sans frais 1-800-361-0640,
- par écrit à :  
Bureau des relations clients  
C.P. 8725, succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P3
- par Internet à l'adresse : [www.bell.ca](http://www.bell.ca) , - ou par télécopieur au numéro 1-877-874-0414

Bell aurait avantage à être mieux branché sur la réalité linguistique et culturelle québécoise.

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Fiche d'adhésion (à découper et à retourner)

Nous acceptons les dons



Impératif français  
C.P. 449, succ. Aylmer, Gatineau (Québec)  
(819) 684-8460

[www.imperatif-francais.org](http://www.imperatif-francais.org)

[Secretariat@imperatif-francais.org](mailto:Secretariat@imperatif-francais.org)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone à domicile \_\_\_\_\_ téléphone au travail \_\_\_\_\_ télécopieur \_\_\_\_\_

- |                                      |                                   |       |      |                             |            |
|--------------------------------------|-----------------------------------|-------|------|-----------------------------|------------|
| <input type="radio"/> adhésion       | <input type="radio"/> particulier | 12 \$ | 10 € | <input type="radio"/> don   | (..... \$) |
| <input type="radio"/> renouvellement | <input type="radio"/> organisme   | 40 \$ | 30 € | <input type="radio"/> total | (..... \$) |

signature \_\_\_\_\_ date \_\_\_\_\_ courriel \_\_\_\_\_